

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

N° d'ordre : DEL 2026-009

Objet de la délibération :

Approbation du budget primitif 2026 de la Commune

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Date de la convocation :

03/02/2026

Date de publication en ligne :

13/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLEM, Christiane CHILLAN, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUZOIS.

Absents excusés : Thierry PARNOT, qui donne pouvoir à Jean_François SIRET, Claire AGUILLOON, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Absents : Laurence ROQUES, Francine BERTRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Arnaud JULIEN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la note explicative adressée à l'assemblée le 28/01/2026,

Vu la maquette budgétaire 2026,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 27/01/2026,

Entendu l'exposé de Mme Clarisse CHALARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la **MAJORITE** de ses membres présents ou représentés, (4 ABSTENTIONS : AUZOIS S., DELARUE JF., GUEFFIER T., LAME G.)

APPROUVE le budget 2026 par chapitre tel qu'annoncé dans la maquette budgétaire et dont l'équilibre est le suivant :

Section de fonctionnement : 6 937 000.00 €

Section d'investissement : 6 093 441.61 €

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Arnaud JULIEN

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, ou par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.